

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NANT

Séance du 25 septembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 15 Quorum : 8 Présents : 10 Votants : 14 Procurations : 4 Absent : 1

Date de convocation : 18 septembre 2025

Date d'affichage : 18 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à 18h00,

Le Conseil Municipal de Nant, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Richard FIOL, Maire.

Etaient présents : Richard FIOL, Alain DELMAS, Anne-Marie FRENEHARD, Michel VERNHETTES, Claude AROCAS, Michèle BARASCUD, Jean-Pierre CHARALAMBOS, Magali COULET, Paulette FOURNIER, Christian JULIAN.

Était absent : Lionel CAYRON

Représentés :

- Virginie GOVIGNON représentée par Paulette FOURNIER
- Jean-François GALLIARD représenté par Jean-Pierre CHARALAMBOS
- Yvan BOUAT représenté par Richard FIOL
- Sabine THOMAS représentée par Anne-Marie FRENEHARD

Objet : Bail de mise à disposition de parcelles situées à Cazic

Délibération n° 2025-52

Suite à la demande du propriétaire de la parcelle J140 située à Cazic Monsieur le Maire propose que les parcelles J141, J142 et J143 d'une surface totale de 4 570 m² lui soit mises à disposition. Il précise que ce propriétaire s'engage à mettre en état le chemin de l'embranchement du chemin du Roc Nantais jusqu'aux parcelles communales afin de faciliter l'accès à sa parcelle.

Il est donc proposé au conseil municipal d'établir un bail de mise à disposition entre la commune et ledit propriétaire pour une durée de 20 ans moyennant la somme de 100 €.

Oui cet exposé, le Conseil municipal décide :

- **De mettre à disposition** les parcelles J141, J142 et J143 d'une surface totale de 4 570 m²
- **D'établir** un bail de mise à disposition entre la commune et ledit propriétaire pour une durée de 20 ans moyennant la somme de 100 €.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Délibération adoptée à 10 voix pour et 4 abstentions.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à NANT, le 25 septembre 2025

Le secrétaire de séance

Alain DELMAS

26 SEP. 2025

Transmis au représentant de l'Etat le :

Publié le : 26 SEP. 2025

Le Maire,

Richard FIOL

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet : <https://www.telerecours.fr>